

## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.03.2019	8h43	19.313	DFS
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Éric Flury</b>		
<b>Titre : Convention intercantonale pour la prise en charge des TCA</b>		
<b>Contenu :</b>		
<p>Alors que feu l'Hôpital de la Béroche disposait en son sein d'un Centre de compétences pour le traitement des troubles du comportement alimentaire (TCA), les patientes et les patients neuchâtelois, aujourd'hui atteints de telles maladies, s'inscrivent sur des listes d'attente dans l'espoir d'être admis au plus vite dans l'un des centres spécialisés des cantons voisins. Il semblerait cependant qu'en l'absence de concordat intercantonal, les personnes domiciliées dans notre canton subissent des délais interminables d'attente, étant donné que chaque nouvelle demande émanant d'un canton ayant conclu un concordat passera devant une demande d'admission « neuchâteloise », au même titre qu'une demande venant du canton qui héberge l'unité de soins en question.</p> <p>Ainsi, renseignement pris auprès de l'Espace Saint-Loup du Centre vaudois anorexie-boulimie, une jeune Neuchâteloise serait déjà en liste d'attente depuis près de trois mois, tout en sachant qu'elle n'a probablement aucune chance d'y être admise prochainement, puisque de nouvelles « demandes prioritaires » continuent régulièrement à être déposées.</p> <p>Question : Où en est le canton de Neuchâtel dans ses négociations visant à obtenir, pour ses patientes et ses patients, les mêmes niveaux de priorité que ceux dont jouissent les Vaudois et les citoyens des cantons qui sont au bénéfice d'un accord ?</p>		
<b>Souhait d'une réponse écrite : NON</b>		
<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b>		
Éric Flury		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>